



Cahier Spécial des Charges GNB18011T-10066

Marché de Fournitures des équipements et matériels pour le  
Centre de Formation Industrielle (CENFI)

Procédure Négociée Sans Publicité Préalable

Projet : RESET

Pays : Guinée Bissau

# Table des matières

<b>1 Généralités</b>	<b>5</b>
1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution	5
1.2 Pouvoir adjudicateur	5
1.3 Règles régissant le marché	6
1.4 Définitions	7
1.5 Confidentialité	8
1.6 Obligations déontologiques	9
1.7 Droit applicable et tribunaux compétents	10
<b>2 Objet et portée du marché</b>	<b>11</b>
2.1 Nature du marché	11
2.2 Objet du marché	11
2.3 Lots	11
2.4 Postes	11
2.5 Durée du marché	11
2.6 Quantité	11
<b>3 Procédure</b>	<b>12</b>
3.1 Mode de passation	12
3.1.1 Publicité	12
3.2 Information	12
3.3 Offre	12
3.3.1 Données à mentionner dans l'offre	12
3.3.2 Durée de validité de l'offre	13
3.3.3 Détermination des prix	13
3.3.4 Eléments inclus dans le prix	13
3.3.5 Introduction des offres	13
3.3.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite	14
3.3.7 Ouverture des offres	14
3.4 Sélection des soumissionnaires	14
3.4.1 Motifs d'exclusion	14
3.4.2 Critères de sélection	15
3.4.3 Modalités d'examen des offres et régularité des offres	16
3.4.4 Critère d'attribution	17
3.4.5 Conclusion du contrat	17
<b>4 Dispositions contractuelles particulières</b>	<b>18</b>

4.1	Fonctionnaire dirigeant (art. 11).....	18
4.2	Confidentialité (art. 18).....	18
4.3	Cautionnement (art.25 à 33) .....	19
4.4	Conformité de l'exécution (art. 34) .....	20
4.5	Modifications du marché (art. 37 à 38/19).....	20
4.5.1	Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3).....	20
4.5.2	Révision des prix (art. 38/7) .....	20
4.5.3	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12) 20	
4.5.4	Circonstances imprévisibles (art. 38/9) .....	21
4.6	Réception technique préalable (art. 41-42).....	21
4.7	Modalités d'exécution (art. 115 es) .....	21
4.7.1	Délais et clauses (art. 116) .....	21
4.7.2	Quantités à fournir (art. 117).....	22
	Les quantités sont fixées dans la partie 5 du présent CSC ainsi que dans le Bordereau des prix (Partie 6). .....	22
4.7.3	Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149) .....	22
4.7.4	Emballages (art.119) .....	22
4.7.5	Vérification de la livraison (art. 120).....	22
4.7.6	Responsabilité du fournisseur (art. 122).....	22
4.8	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126).....	23
4.8.1	Défaut d'exécution (art. 44).....	23
4.8.2	Amendes pour retard (art. 46 et 123).....	23
4.8.3	Mesures d'office (art. 47 et 124) .....	24
4.9	Fin du marché .....	24
4.9.1	Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128).....	24
4.9.2	Transfert de propriété (art. 132).....	25
4.9.3	Délai de garantie (art. 134) .....	25
4.9.4	Réception définitive (art. 135) .....	25
4.9.5	Facturation et paiement des fournitures (art. 66 à 72 -127) .....	25
4.10	Litiges (art. 73) .....	26
<b>5</b>	<b>Spécifications Techniques .....</b>	<b>27</b>
5.1	Conditions générales.....	27
5.2	Service après-vente.....	27
5.3	Caractéristiques techniques.....	27
<b>6</b>	<b>Formulaires .....</b>	<b>60</b>
6.1	Fiche d'identification .....	60

6.1.1	Personne physique.....	60
6.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	61
6.1.3	Entité de droit public .....	62
6.1.4	Sous-traitants.....	62
6.2	Formulaire d’offre - Prix.....	63
6.3	Déclaration sur l’honneur – motifs d’exclusion .....	74
6.4	Déclaration intégrité soumissionnaires .....	76
6.5	Dossier de sélection – capacité économique.....	77
6.6	Dossier de sélection – aptitude technique .....	78
6.7	SIGNALETIQUE FINANCIER .....	79
6.8	Documents à remettre – liste exhaustive .....	80

# 1 Généralités

## 1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 §1 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

## 1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par l'Intervention Manager du RESET et le Portfolio Manager, qui sont mandatés selon la structure des mandats à attribuer le marché public.

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement<sup>1</sup> ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public<sup>2</sup> ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- J sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- J sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- J sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail<sup>4</sup> consacrant en particulier le droit à la

<sup>1</sup> M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.

<sup>2</sup> M.B. du 1er juillet 1999.

<sup>3</sup> M.B. du 18 novembre 2008.

<sup>4</sup> <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;

- J sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- J le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- J le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

### **1.3 Règles régissant le marché**

Sont e.a. d'application au présent marché public :

- J La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics<sup>5</sup> ;
- J La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services<sup>6</sup>
- J L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques<sup>7</sup> ;
- J L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics<sup>8</sup> ;
- J Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- J Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be).
- J La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- J La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- J La législation sénégalaise applicable relative au harcèlement sexuel au travail
- J Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;

---

<sup>5</sup> M.B. 14 juillet 2016.

<sup>6</sup> M.B. du 21 juin 2013.

<sup>7</sup> M.B. 9 mai 2017.

<sup>8</sup> M.B. 27 juin 2017.

J) La Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be), le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

## 1.4 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

L'adjudicataire / le fournisseur : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, représentée par les mandataires mentionnés ci-dessus ;

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Spécification technique : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en lots et (par la suite) postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

BDA : le Bulletin des Adjudications

JOUE : le Journal Officiel de l'Union européenne

OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant (au sens de la réglementation relative aux marchés publics) : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

## **1.5 Confidentialité**

### 1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

### 1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

**DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL** : Enabel est sensible à la protection de la vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel



avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

## **1.6 Obligations déontologiques**

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

## **1.7 Droit applicable et tribunaux compétents**

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

## **2 Objet et portée du marché**

### **2.1 Nature du marché**

Marché public de fournitures (achat).

### **2.2 Objet du marché**

Ce marché consiste en la fourniture et installation d'équipements et matériel pour le CENFI à Bissau, pour les trois filières de la soudure, électricité du bâtiment et de la construction civile, conformément aux conditions du présent CSC.

Le fournisseur aura également la responsabilité de former les formateurs sur la mise en service et l'utilisation des équipements.

### **2.3 Lots**

Le marché est constitué de trois lots formant chacun un tout indivisible.

Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Construction civile ;
- Lot 2 : Electricité bâtiment ;
- Lot 3 : Soudure-menuiserie métallique

La description de chaque lot est reprise dans la partie 5 du présent CSC.

Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un, plusieurs ou tous les lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les niveaux minimum requis de chiffres d'affaires ainsi que de références similaires à présenter pour chaque lot pour lequel le soumissionnaire remet une offre (voir sélection qualitative au point 3.4.2)

### **2.4 Postes**

Les postes sont repris et détaillées dans la partie 5 - Spécification technique - et 6.2 – Bordereaux des prix.

Les postes d'un lot sont groupés et forment un seul lot. Il n'est pas possible de soumissionner pour un ou plusieurs postes et le soumissionnaire est tenu de remettre prix pour tous les postes d'un même lot.

### **2.5 Durée du marché**

Le marché débute à la notification de l'attribution du/des lot(s) attribués au soumissionnaire et prend fin à la réception définitive du/des lot(s).

### **2.6 Quantité**

Les quantités à fournir sont mentionnées dans la partie 5 (Spécifications Techniques) et 6.2 (Bordereau des prix) du présent cahier spécial des charges.

## 3 Procédure

### 3.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de l'article 42 §1 de la loi du 17 juin 2016 al 1,2°, via une **procédure négociée sans publicité directe**.

#### 3.1.1 Publicité

Le présent CSC est par ailleurs publié sur le site Web de Enabel ([www.enabel.be](http://www.enabel.be)). Cette publication vaut invitation à remettre offre.

### 3.2 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par Mme Sokhna SALL ([sokhna.sall@enabel.be](mailto:sokhna.sall@enabel.be)). Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Le dépôt des offres inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à Mme Sokhna SALL [sokhna.sall@enabel.be](mailto:sokhna.sall@enabel.be) et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du 6<sup>ème</sup> jour avant le dépôt des offres à l'adresse ci-dessus ([www.enabel.be](http://www.enabel.be)).

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Tout soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

### 3.3 Offre

#### 3.3.1 Données à mentionner dans l'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français ou en néerlandais.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre

annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

### **3.3.2 Durée de validité de l'offre**

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant **un délai de 120 jours calendrier**, à compter de la date limite de réception.

### **3.3.3 Détermination des prix**

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionnés dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

### **3.3.4 Eléments inclus dans le prix**

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires et globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- 1° les emballages, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;
- 2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison ;
- 3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- 4° le montage et la mise en service ;
- 5° la formation nécessaire à l'usage ;
- 6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- 7° les droits de douane et d'accise ;
- 8° Les frais de réception.

Tous les prix sont DDP (INCOTERMS 2020) – à Bissau au CENFI : adresse : Avenida dos Combatentes da Liberdade da Pátria, Brà, Bissau.

### **3.3.5 Introduction des offres**

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre pour ce marché.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante : un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre une copie physique de l'offre, ainsi qu'une copie électronique sous format PDF ou sous Clé Usb.

Elle peut être introduite :

- a) Par mail à l'adresse [sokhna.sall@enabel.be](mailto:sokhna.sall@enabel.be)

- b) par la poste sous pli scellé qui est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant la mention : Offre CSC - « SEN GNB18011T-10066 « Equipements et matériels pour le CENFI » – Ouverture des offres **le 26/07/2023 à 12h**, adressée à :

Bureau d'Enabel  
C/o PLAN International  
Avenida General João Bernardo Vieira  
Bra  
Bissau

- c) par remise contre accusé de réception.

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 8h.30 à 13h et de 14h à 17h30 de lundi à jeudi et de 8h.30 à 13h et de 14h à 17h30 le vendredi (voir adresse mentionnée au point a) ci-dessus.

L'offre devra être réceptionnée **le 26/07/2023 à 12h** au plus tard.

Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées (Article 83 de l'AR Passation).

### **3.3.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite**

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par téléfax, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

### **3.3.7 Ouverture des offres**

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant **le 26/07/2023 à 12h** heures. L'ouverture des offres aura lieu à huit clos.

## **3.4 Sélection des soumissionnaires**

### **3.4.1 Motifs d'exclusion**

Les motifs d'exclusion obligatoires sont repris ci-dessous.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoire mentionnés au point 6.3 du présent cahier spécial des charges.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée.

L'adjudicateur est tenu de vérifier la déclaration sur l'honneur sur base des documents suivants :

1) **un extrait du casier judiciaire au nom du soumissionnaire** (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;

2) **le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'Union européenne ;

3) **le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'Union européenne ;

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de quatre mois par rapport à la date ultime de dépôt des offres.

Le soumissionnaire peut joindre ces documents directement à son offre.

Si les documents ne sont pas joints, le soumissionnaire doit être en mesure de fournir les documents listés ci-dessus dans les 10 jours ouvrables suivant la demande de l'adjudicateur.

Si le soumissionnaire ne transmet pas le ou les documents demandés dans le délai fixé, l'adjudicateur se réserve le droit d'exclure le soumissionnaire.

Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de ne pas attendre la demande de l'adjudicateur et de demander le plus rapidement possible auprès des autorités compétentes du pays dans lequel ils sont établis, les documents qu'ils n'auraient pas joints à leur offre. En effet, les délais pour l'obtention de certains documents peuvent être longs.

Conflit d'intérêts et mécanisme du « tourniquet »

Dans le cadre de la lutte contre les conflits d'intérêts, en particulier afin d'éviter le mécanisme du tourniquet (« revolving doors »), tel que défini dans la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la convention des Nations Unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, le soumissionnaire s'abstient de faire appel à un ou plusieurs anciens collaborateurs (internes ou externes) d'Enabel, dans les deux ans qui suivent son/leur démission, départ à la retraite ou tout autre type de départ d'Enabel, d'une quelconque manière, directement ou indirectement, pour l'élaboration et/ou l'introduction de son offre ou toute autre intervention dans le cadre de la procédure de passation, ainsi que pour certaines tâches à réaliser dans le cadre de l'exécution du présent marché.

La disposition qui précède ne s'applique toutefois que lorsqu'un lien direct existe entre les précédentes activités prestées pour le pouvoir adjudicateur par la ou les personnes concernées et ses/leurs activités dans le cadre du présent marché.

Toute infraction à cette mesure pouvant être de nature à fausser les conditions normales de la concurrence est passible d'une sanction conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services. Concrètement, cette sanction consiste, selon le cas, soit à écarter l'offre, soit à résilier le marché.

### 3.4.2 Critères de sélection

Le soumissionnaire est tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Pour être sélectionné, et que son offre soit prise en compte dans le cadre du présent marché, le soumissionnaire doit joindre à son offre les éléments suivants, et ce pour chacun des Lots pour lesquels il remet une offre :

### **1) Déclaration sur l'honneur relative aux chiffres d'affaires du soumissionnaire**

Le soumissionnaire joint à son offre une déclaration sur l'honneur signée et datée par laquelle la signature atteste que le soumissionnaire a réalisé un **chiffre d'affaires** annuel moyen au cours des cinq (5) dernières années 2018-2019- 2020-2021-2022 qui s'élève à au moins 1,5 fois le montant de son offre en EURO.

Pour se voir attribuer plusieurs lots, le soumissionnaire doit présenter un chiffre d'affaires équivalent à 1,5 fois le montant cumulé de chaque lot.

### **2) Trois références de fournitures similaires livrées au cours des cinq dernières années**

Le soumissionnaire joint à son offre au moins **trois attestation de bonne exécution** (signées par le commanditaire des fournitures) d'une référence de livraison de **fournitures similaires pour chaque lot pour lequel il soumissionne** (= fourniture de matériel similaire d'un montant similaire à son offre), exécutée(s) au cours des cinq dernières années 2018 -2019-2020-2021-2022 **en Afrique de l'Ouest.**

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection énoncés ci-dessus seront prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur base de l'unique critère du PRIX, dans la mesure où ces offres sont régulières.

### **3.4.3 Modalités d'examen des offres et régularité des offres**

Avant de procéder à l'évaluation et à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur examine leur régularité.

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes aux Spécifications techniques (ci-après).

Le soumissionnaire joindra à son offre :

- les fiches techniques des fournitures
- une épure ou des photos représentant les fournitures
- Les éventuels manuels/guides d'utilisation

Les offres doivent être établies de manière telle que le pouvoir adjudicateur puisse faire son choix sans entrer en négociation avec le soumissionnaire. Pour cette raison, et afin de pouvoir juger les offres sur pied d'égalité, il est fondamental que les offres soient entièrement conformes aux dispositions du CSC, tant au plan formel que matériel.

Les offres substantiellement irrégulières sont exclues.

Constitue une irrégularité substantielle celle qui est de nature à donner un avantage discriminatoire au soumissionnaire, à entraîner une distorsion de concurrence, à empêcher l'évaluation de l'offre du soumissionnaire ou la comparaison de celle-ci aux autres offres, ou à rendre inexistant, incomplet ou incertain l'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché dans les conditions prévues.

Sont réputées substantielles notamment les irrégularités suivantes :



1° le non-respect du droit environnemental, social ou du travail, pour autant que ce non-respect soit sanctionné pénalement ;

2° le non-respect des exigences visées aux articles 38, 42, 43, § 1er, 44, 48, § 2, alinéa 1er, 54, § 2, 55, 83 et 92 de l'AR du 18 avril 2017 et par l'article 14 de la loi, pour autant qu'ils contiennent des obligations à l'égard des soumissionnaires;

3° le non-respect des exigences minimales et des exigences qui sont indiquées comme substantielles dans les documents du marché ;

4° les offres qui ne comportent pas de signature manuscrite originale sur le formulaire d'offre

Le Pouvoir Adjudicateur déclare également nulle l'offre qui est affectée de plusieurs irrégularités non substantielles qui, du fait de leur cumul ou de leur combinaison, sont de nature à avoir les mêmes effets que décrits ci-dessus (conformément à l'article 76 de l'AR du 18 avril 2017).

#### **3.4.4 Critère d'attribution**

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière la moins-disante proposée pour chaque lot.

Chacun des lots sera donc attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse au regard de l'unique critère du prix remis pour le lot.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

#### **3.4.5 Conclusion du contrat**

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché pour chaque lot/ combinaison de lots a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément aux documents suivants :

- ) Le présent CSC et ses annexes ;
- ) L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- ) La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- ) Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

## 4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans le des pays de destination des fournitures. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

### 4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant est Mme Agnès Ammeux, courriel : [agnes.ammeux@enabel.be](mailto:agnes.ammeux@enabel.be)

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

### 4.2 Confidentialité (art. 18)

Le fournisseur et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. Le fournisseur peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (p.ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

### 4.3 Cautionnement (art.25 à 33)

Le cautionnement est fixé à 5% du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans le des pays de destination des fournitures. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les caractéristiques et exigences particulières du marché.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

1° lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant : [https://finances.belgium.be/sites/default/files/01\\_marche\\_public.pdf](https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf)

(PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail [info.cdcdck@minfin.fed.be](mailto:info.cdcdck@minfin.fed.be)

2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire

3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire

4° lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances.

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

1° soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;

2° soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;

3° soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;

4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;

- 5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception :

- 1° en cas de réception provisoire : tient lieu de demande de libération de la première moitié du cautionnement
- 2° en cas de réception définitive : tient lieu de demande de libération de la seconde moitié du cautionnement, ou, si une réception provisoire n'est pas prévue, de demande de libération de la totalité de celui-ci.

#### **4.4 Conformité de l'exécution (art. 34)**

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

#### **4.5 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)**

##### **4.5.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)**

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

##### **4.5.2 Révision des prix (art. 38/7)**

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

##### **4.5.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant**

## **l'exécution (art. 38/12)**

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les fournitures et prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les fournitures déjà livrées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

### **4.5.4 Circonstances imprévisibles (art. 38/9)**

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

## **4.6 Réception technique préalable (art. 41-42)**

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

## **4.7 Modalités d'exécution (art. 115 es)**

### **4.7.1 Délais et clauses (art. 116)**

Les fournitures doivent être livrées dans un délai de de six (06) mois, y compris la commande

et la livraison des équipements et matériels, les phases d'installation, de mise en service et de formation de base des enseignants sur leur utilisation.

Ce délai commence à courir à partir du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Tous les jours sont indistinctement comptés dans le délai, en jour calendrier.

#### **4.7.2 Quantités à fournir (art. 117)**

Les quantités sont fixées dans la partie 5 du présent CSC ainsi que dans le Bordereau des prix (Partie 6).

#### **4.7.3 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)**

Les fournitures seront livrées au niveau du CENFI (Centre de Formation Industrielle).

#### **4.7.4 Emballages (art.119)**

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

#### **4.7.5 Vérification de la livraison (art. 120)**

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux conditions et Spécifications techniques du marché (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés et de la fonctionnalité correcte des appareils / équipements. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite dans les locaux du pouvoir adjudicateur ou, le cas échéant, sur site vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier le marché et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

Le fournisseur fournit également les certificats d'origine des fournitures.

#### **4.7.6 Responsabilité du fournisseur (art. 122)**

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes

ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

#### **4.8 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)**

Le défaut du fournisseur ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux fournitures mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au fournisseur d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au fournisseur une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

##### **4.8.1 Défaut d'exécution (art. 44)**

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

1° lorsque les fournitures ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

2° à tout moment, lorsque les fournitures et les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49.

##### **4.8.2 Amendes pour retard (art. 46 et 123)**

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.



Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

#### **4.8.3 Mesures d'office (art. 47 et 124)**

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont :

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

## **4.9 Fin du marché**

### **4.9.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)**

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

#### **Réception provisoire**

A l'expiration du délai de trente jours prévus à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés



ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

#### **4.9.2 Transfert de propriété (art. 132)**

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

#### **4.9.3 Délai de garantie (art. 134)**

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est de 1 ans.

#### **4.9.4 Réception définitive (art. 135)**

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

#### **4.9.5 Facturation et paiement des fournitures (art. 66 à 72 -127)**

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

**Bureau d'Enabel**  
**C/o PLAN International–**  
**Avenida General João Bernardo Vieira**  
**Bra**  
**Bissau**

Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturées.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie.

La facture vaut déclaration de créance.

La facture doit être libellée en EURO.

### **Retenue à la source**

Certaines taxes supplémentaires peuvent être réclamées sur des prestations de services : Ces taxes sont dues par le prestataire et il n'y a donc aucune distinction par rapport au régime (exonération ou suspension) qui est d'application.

soit à payer par le prestataire de service

soit à payer par Enabel (par exemple la "retenue à la source" ou « withholding tax »).

Enabel déduit ce montant du prix à payer au prestataire et la paie à l'administration fiscale locale.

Dans ces deux cas, il est de la responsabilité du prestataire de s'informer sur le régime applicable et les obligations qui lui incombent.

### **Taxe sur la valeur ajoutée**

Avec un contractant national : le système de taxation nationale s'applique

Avec un contractant international : le système de taxation nationale s'applique pour

les droits de douane/importation, la TVA : celle-ci dépend de différents éléments et le contractant doit lui-même vérifier quel est le régime de taxation auquel sera soumis la facture.

La TVA sera payée directement par Enabel à l'administration fiscale du pays partenaire si d'application et ce montant additionnel est pris en considération dans l'examen du prix de l'offre.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception provisoire de chaque livraison faisant l'objet du marché.

## **4.10 Litiges (art. 73)**

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel  
Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)  
À l'attention de Mme Inge Janssens  
rue Haute 147  
1000 Bruxelles  
Belgique

## 5 Spécifications Techniques

### 5.1 Conditions générales

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point « Fiches techniques ».

Le soumissionnaire joindra à son offre :

- J les fiches techniques des fournitures permettant de vérifier la conformité des produits offerts;
- J une épure ou des photos représentant les produits.

### 5.2 Service après-vente

Le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration certifiant qu'il s'engage à :

- fournir pendant une période de quatre (4) ans à compter de la date de livraison de la dernière fourniture, les pièces de rechange qui lui sont commandées ;
- assurer pendant une période de quatre (4) ans, soit par ses services, soit par ceux de ses sous-traitants, l'entretien et la réparation de la fourniture moyennant contrat séparé.

### 5.3 Caractéristiques techniques

#### Liste complète des items

LOT	DESIGNATION
1	Construction civile
2	Electricité
3	Soudure-menuiserie métallique

#### Spécifications techniques détaillées

Les mesures, dimensions, volumes, poids, débits, délais (temps) et vitesses, indiqués dans les spécifications sont approximatifs.

La phrase précédente n'est pas d'application en cas d'indication expresse que les mesures doivent être respectées de façon très précise ou comme minimum ou maximum.

**Attention : l'ensemble des fournitures proposées par le soumissionnaire doit être conforme CE**

## Lot 1 : Construction Civile

Article	Spécifications techniques	Quantité
	<b>MEUBLES</b>	
1	<b>Tableau de travail en bois pour la menuiserie</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions 1500 x750 x 850 mm Épaisseur de panneau > 30 mm Banc en hêtre massif aux bords arrondis Tour à mors parallèles avant et arrière Étagère inférieure Avec deux tours à métaux et deux tours à bois	
2	<b>Bureau du professeur</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions env. 1200 x 600 x 750 mm Structure métallique en tube d'acier avec peinture électrostatique Structure de blocage en tube rectangulaire, pieds en tube rond Ø 32 mm Plateau en bois aggloméré thermolaminé des deux côtés, avec chants en bois Bois massif ou PVC Avec panneau en avant	
3	<b>Chaise du professeur</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions: 400 x 400 x 450 mm Structure métallique en tube d'acier rond Assise et dossier couleur hêtre verni	
4	<b>Tableau d'Écriture à craie</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Tableau blanc en porcelaine verte ou noire nettoyée à sec Avec bac à craie et gomme avec gomme Mesure environ : 2000 x 1200 mm	
5	<b>Armoire métallique</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Armoire métallique avec portes battantes Avec 4 étagères en métal Capacité de charge de chaque étagère > 70 Kg Dimensions : 1000 x 450 x 2000 mm Peinture électrostatique, couleur à définir Couleur grise	
6	<b>Étagère métallique</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions env. 1000x400x2000mm Structure métallique peinte, couleur grise. Avec des blocages Avec 6 étagères couleur grise	

Article	Spécifications techniques	Quantité
<b>TOPOGRAPHIE</b>		
7	<b>Station totale ARC 5</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Laser 2" 1000m Avec trépied Insert : tige, prisme, piles et accessoires pour assurer son fonctionnement objectif 45mm ; Grossissement 30X ; Stockage de données > 1 Gb ; Possibilité d'insérer une carte SD Interconnexion via USB/RS232	
8	<b>NIVEAU LASER FENOUIL 190 A avec récepteur, trépied et viseur</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Ensemble composé d'un émetteur (FL 190A), d'un récepteur (FR45), d'un trépied et d'un viseur Ensemble laser qui mesure le niveau, l'aplomb, l'alignement et l'équerrage Équipement pour travaux extérieurs et intérieurs en Construction Civile Avec système d'auto-nivellement instantané Précision $\pm 1,5$ mm à 10 m Portée avec récepteur $\varnothing$ 400 m Batterie interne avec autonomie supérieure à 10 heures Température de travail 45°C	
9	<b>DISTANTIOMÈTRE DE PONÇAGE AU LASER PD-58N</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Plage de mesure env. jusqu'à 100 mètres Précision de mesure $\pm 1,5$ mm Utilisation intérieure et extérieure Mesure continue simple Mesure de surface Mesure du volume	
<b>CONCEPTION</b>		
10	<b>Planche à dessin A4</b>	24
	<b>Spécifications techniques</b> STAEDTLER MARS 661 Presse-papiers simple DIN A4 Avec règle parallèle et échelle des deux côtés Bandes des deux côtés du presse-papiers pour fixer le papier,	
<b>STRUCTURES</b>		
11	<b>Étai de Maçon</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Ossature en fonte Résister à des pressions supérieures à 50 KN/m <sup>2</sup> Structure modulaire composée de 20 modules de 500 x 500 mm	
12	<b>Étai de Maçon</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b>	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Réglable 1,8 - 3 mètres en tout acier	
13	<b>Étai de Maçon</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> Réglable 1 - 1,7 m en tout acier	
<b>MACHINES</b>		
14	<b>Bétonnière manuelle</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance (gamma) 1.5KW Dimensions approximatives : 500x350x600 mm Pour travailler dans des seaux et des plateaux Avec boîte en PVC pour un stockage et un stockage faciles	
15	<b>Vibreux électrique pour béton</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Tension d'alimentation 220 VCA Inclure l'aiguille pour vibreur avec 4 m et diamètre env. 50mm Convient pour le remplissage de dalles et de piliers	
16	<b>Tige de mélange multi-matériaux</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Type de matériel à mélanger : Colle, mastic plâtre et verre ; Longueur de la tige (mm) : 650 ; Diamètre rotor (mm) : 200 ; Type de raccord : raccord rapide	
17	<b>Scie à table pour une utilisation universelle</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> <b>L'ensemble doit être composé de :</b> Table de travail en tôle galvanisée contre la corrosion dimensions environ : 800x 550 mm Chariot coulissant avec butée d'onglet Combiné Longitudinal Butée / Mitre Protection de disque et tube d'extraction bloc de poussée Ø maxi du disque 315 mm Hauteur max. coupe 90°/45° 83 / 60 mm Hauteur table 850mm Raccordement électrique 230 V / 50 Hz Moteur 2.2KW Vitesse 2800 tr/min Dimensions 1600 x 600 x 1050 mm	
18	<b>Machine de production de briques de ciment</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Machine de fabrication de briques de ciment Unité mobile, fonctionnement manuel résistant Possibilité de produire du bloc creux, du bloc poreux ou du bloc continu	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Alimentation 230V / 50Hz avec vibreur supérieur et inférieur pour un meilleur compactage Capacité de produire 10 blocs par série Force de compactage dans différentes directions	
19	<b>Scie circulaire 230V</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance d'entrée nominale : 1800 W Profondeur de coupe à 0 degré : 85 mm Matériau de la base : Bois Interrupteur de vitesse variable : Oui 1x Disque de scie circulaire W-CSC 230x30 Z18 HW 1x Clé Allen 5	
20	<b>Rabot électrique</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Alimentation 230 V Puissance (gamma) 800 W Vitesse (Gamma) 16 500 tr/min Longueur (environ) 320 mm Largeur de rabotage (env.) 82 mm	
<b>OUTILS ÉLECTROPORTATIFS</b>		
21	<b>Scie électrique</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance de l'ordre de 1KW Capacité de coupe métal et acier égale ou supérieure à 20 mm Capacité de coupe pour bois égale ou supérieure à 130 mm	
22	<b>Scie à poinçonner</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance nominale dans la plage de 400W Profondeur de coupe en aluminium 18 mm Profondeur de coupe en tôle d'acier 6 mm Profondeur de coupe dans le bois 8 mm Coups par minute (plage) : 500 / 3000	
23	<b>Lames pour scie à poinçonner</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions : 78 mm lame pour le bois Lame en matériau HCS	
24	<b>Jeu de lames de scie électrique</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Lame en bois longueur de la lame env. 240mm (x2) Lame pour métal longueur de lame env. 150mm (x2)	
25	<b>Foret à percussion</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Acier perforé Diamètre env. 16 mm, diamètre de perçage du béton env. 22mm	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Puissance (w) environ 1100 W Mandrin (mm) 650 tours/min Perceuse de précision Deux vitesses (tr/min)	
26	<b>Foret</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance nominale dans la plage de 600W	
	Deux niveaux de vitesse dans la plage de : 3000 tr/min Tension d'alimentation 220/240 V / 50Hz Douille de 13 mm	
27	<b>Meuleuse d'angle 230 mm</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance env. 2000W Diamètre du disque 230 mm Vitesse (tr/min) 6600 Couper des matériaux de 50 à 60 mm	
28	<b>Petite meuleuse d'angle</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Diamètre des disques 115 mm Tension d'alimentation 220/240 V / 50Hz Puissance supérieure ou égale à 700 W	
29	<b>Coupe céramique électrique</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Utiliser sur le carrelage Moteur basculant Rotation env. 2800 tr/min Puissance 800W Alimentation 230 V	
30	<b>Scie à onglet rotative manuelle 550MM</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Lame en acier Matériau de support en acier Angle de coupe à 90° Longueur de la lame 550 mm Hauteur de coupe maximale 45 mm	
<b>OUTILS MANUELS</b>		
31	<b>Machine de découpe en céramique</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Machine pour couper les matériaux céramiques Autoriser les coupes répétitives avec carré gradué Coupe à 45° Diamètre de la molette de coupe 10 mm Hauteur de coupe 15 mm Longueur de coupe maximale 670 mm	



Article	Spécifications techniques	Quantité
	Longueur de coupe maximale à 45° : 460 mm Longueur de coupe maximale à 90° : 66 mm	
32	<b>Spatule de carreleur</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> application de ciment colle Longueur env. 300 millimètres	
33	<b>Spatule de carreleur</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> application de ciment colle Longueur env. 180 millimètres	
34	<b>Truelle à carrelage fin</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> application de ciment colle Forme de lame triangulaire Longueur env. 80mm	
35	<b>Coupeur de diamant manuel</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> Utilisation : Verre ; céramique et carrelage Lame diamantée ronde	
36	<b>Éponge pour carrelage</b>	3
	<b>Spécifications techniques</b> éponge pour céramique Mesures env. 180 x 70 x 120 mm	
37	<b>Pelle carrée avec manche en bois</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> format carré Dimensions de la pelle env. 300 x 400 mm	
38	<b>Pelle à bec</b>	6
	<b>Spécifications techniques</b> Matériau en acier manche en bois	
39	<b>Truelle de maçon</b>	8
	<b>Spécifications techniques</b> En matière plastique ABS forme droite Largeur environ : 30 cm Longueur approximative : 40 cm	
40	<b>Houe</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Em açoEn acier rapide Poignée en bois Largeur de la lame : environ 120 mm	
41	<b>Truelle de nettoyage éponge</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions approximatives : 280x140 mm	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	En matière plastique ABS Forme rectangulaire Pour le lissage / Finition	
42	<b>Truelle de maçon, langue de chat 220 MM</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Matériau en acier manche en bois	
43	<b>Pioche en bois 2.5KG</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Matériau en acier manche en bois	
	Poids de la tête 2 kg	
44	<b>Maillet Maçon 1000GR</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Longueur 23cm Matériau de la tête en acier manche en bois Poids de la tête 1 kg	
45	<b>Massette de 3 kg</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Matériau en acier trempé de 3 kg Manche en bois de 100 cm	
46	<b>Marteau fait tout BOIS 650GR</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> marteau de maçon Tête en acier pesant 650 g câble à Madère	
47	<b>Maillet en caoutchouc</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> tête en caoutchouc Largeur de tête supérieure ou égale à 50 mm manche en bois	
48	<b>Marteau de Carpentier 450GR</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> manche en bois de 30cm Tête en acier avec 450 g	
49	<b>Ciseau plat 300 x 25 mm</b>	<b>8</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Matériau de la lame Acier au chrome-vanadium Matériau du câble Acier Longueur 30cm Largeur de pointe 25 mm	
50	<b>Pointeur 14X250 mm</b>	<b>8</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Matériau de la lame Acier au chrome-vanadium	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Matériau du câble Acier longueur a5 cm	
51	<b>Scie à Bois</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> coupe fine lame en acier Longueur de la lame 450 mm Câble bi-matière	
52	<b>Rabot manuel 250 mm</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Rabot métallique en fonte Réglage de la lame ; Longueur de la lame 250 mm Largeur de lame 50 mm	
53	<b>Jeu de ciseaux</b>	
	<b>Spécifications techniques</b> manche en bois lame plate en acier	
	Burin avec largeur de lame 10 mm	<b>4</b>
	Burin avec largeur de lame 14 mm	<b>4</b>
	Burin avec largeur de lame 20 mm	<b>4</b>
	Burin avec largeur de lame 24 mm	<b>2</b>
54	<b>Limes d'une longueur de 200 à 250 mm</b>	
	<b>Spécifications techniques</b> manche en bois Forme demi-canne épaisse forme plate épaisse forme ronde épaisse	
		<b>6</b>
		<b>6</b>
		<b>6</b>
55	<b>Couteau en fer 600 mm</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> en acier Capacité de coupe de 16 mm longueur 915mm	
56	<b>Ruban métrique de 5 mètres</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Ruban enduit Tylon ruban de 5 mètres Largeur du ruban 19 mm Boîtier recouvert de caoutchouc et résistant aux chocs	
57	<b>Ruban métrique de 10 mètres</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> 10 m de longueur Largeur du ruban 19 mm Ruban de fibre de verre Boite en plastique	

Article	Spécifications techniques	Quantité
58	<b>Ruban métrique de 50 mètres</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Longueur 50m Ruban en fibre de verre, enduit de PVC	
59	<b>Spatule Bitumer 12 cm</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Manche en bois Lame en acier Lame droite Largeur de lame 120mm	
60	<b>Spatule Bitumer 10 cm</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Manche en bois Lame en acier Lame droite Largeur de lame 100 mm	
61	<b>Clé serre tubes 60 mm</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Ouverture maximale 60 mm Matériau en acier Finition enduite de poudre	
62	<b>Clé serre tubes 40 mm</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Ouverture maximale 40 mm Matériau en acier Finition enduite de poudre	
63	<b>Clé à molette extensible 150 mm</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Ouverture maximale de 19 mm Finition en acier oxydé Câble en plastique	
64	<b>Clé molette extensible 300 mm</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Ouverture maximale de 34 mm Finition en acier oxydé Câble en plastique	
65	<b>Casque en polyéthylène (blanc de préférence)</b>	<b>30</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Casque de sécurité léger et résistant Doublure intérieure ergonomique et confortable Bande textile avant pour la respirabilité et le confort d'utilisation.	
66	<b>Gant mixte cuir/crute</b>	<b>30</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Cuir bovin dorsal de 1 à 1,2 mm ; d'épaisseur de couleur grise. Paume en cuir bovin gris d'une épaisseur de 1 à 1,2 mm ;	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Poignet avec élastique à l'intérieur;	
67	<b>Lunettes de sécurité panoramiques anti-buée</b>	<b>12</b>
	<b>Spécifications techniques</b> verres en polycarbonate ; Cadre en vinyle souple ; Ventilation indirecte ; Protection contre les particules de poussière, les liquides et les impacts ;	
<b>PLOMBERIE</b>		
68	<b>Coffret compteur d'eau</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions environ : 50 x 35 x 20 cm Caisson et porte en polyester renforcé de fibre de verre Avec serrure et clé	
69	<b>Compteur d'eau DN 15</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Longueur du comptoir 110 mm Q3 = 2,5 m3/h Débit de démarrage 3l/h	
70	<b>Compteur d'eau DN 20</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Longueur du comptoir 190 mm Q3 = 4 m3/h Débit de démarrage 6l/h	
71	<b>Vanne à bille FF 3/4 "</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> PN30 Billet complet	
72	<b>Scie électrique pour couper les tubes</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Étau 2" intégré Tension de 230 V / 50 Hz Puissance de 1300 W Capacité pour lames jusqu'à 300 mm Jeu de 5 lames pour couper les tubes de : Galvanisé ; acier inoxydable; PPR, PVC	
73	<b>Pince sanitaire</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pour desserrer les gros écrous, tenez : Siphons ; connecteurs Ajustable Mâchoires en plastique Longueur approximative : 240 mm	
74	<b>Clé Stillson en acier de 10"</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Longueur 10" Capacité de préhension de 1"	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Clé avec poignée et traitement thermique	
75	<b>Clé suédoise Mâchoires plates à 45°</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Longueur environ : 320 mm Capacité de préhension de 1"	
76	<b>Clé cruciforme pour canalisation</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Hexagones externes pour 3/8"; 1/2"; 3/4" ; 1" Filetages internes pour la fixation ancrages de support d'évier : M6 ; M8 ; M10 ; M12 en acier inoxydable	
77	<b>Clé articulée pour écrous de lavabo</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> finition chromée Utilisation -serrage Capacité de 7 à 27 mm	
78	<b>Ciseaux à cliquet pour tuyaux en PVC</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Capacité de coupe 0-420 mm	
79	<b>Tarraxa manuel complet 1/2" - 1 1/4"</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> En boîte Avec matrices de : 1/2" ; 3/4" ; 1"; 1 1/4"	
80	<b>Polyfuseur PPR</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Tension d'alimentation 230 V / 50 Hz Puissance env. 1000W Avec matrices : 20 ; 25; 32mm Livré dans une boîte résistante aux chocs	
81	<b>Tube PVC 90 c/oring</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> Tube en PVC 90 * 3,2 mm longueur de 3 mètres	
82	<b>Tube PVC 75 c/oring</b>	6
	<b>Spécifications techniques</b> Tube en PVC 75 * 3,2 mm longueur de 3 mètres	
83	<b>Tube PVC 50 c/oring</b>	6
	<b>Spécifications techniques</b> Tube en PVC 50 * 3 mm Longueur de 3 mètres	
84	<b>Fourchette en PVC 75 x 45°</b>	6
	<b>Spécifications techniques</b> Pour tube PVC 75	

Article	Spécifications techniques	Quantité
85	<b>Fourchette de réduction PVC 75 x 50</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pour tube PVC 75	
86	<b>Fourchette de réduction PVC 90 x 50</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pour tube PVC 90	
87	<b>Fourchette PVC Double Réduction 90 x 50 x 50</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pour tube PVC 90 x 50 x 50	
88	<b>Double fourchette PVC 90</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pour tube PVC 90	
89	<b>Siphon orientable 90 x 2 x 1</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> pour tube PVC	
90	<b>Siphon orientable 90 x 1x 1</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> pour tube PVC	
91	<b>Colle PVC Rigide</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Sachet 1L Avec une haute résistance chimique	
92	<b>Tube profilé PPR 20 mm</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> φ 20 x 3,4 Longueur de 4 mètres	
93	<b>Tube profilé PPR 25 mm</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> φ 25 x 4,2 Longueur de 4 mètres	
94	<b>Clamp 20 PPR</b>	<b>30</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pour la fixation du tuyau PPR 20	
95	<b>Clamp 25 PPR</b>	<b>30</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pour la fixation du tuyau PPR 25	
96	<b>Manchon femelle PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b> 20 x 1/2"	<b>20</b>
	20 x 3/4"	<b>20</b>
	25 X 1/2"	<b>20</b>
	25 x 3/4"	<b>20</b>
97	<b>Manchon mâle PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	25 x 3/4"	20
	25 x 3/4"	20
	25 x 3/4"	20
	25 x 3/4"	20
98	<b>Genou à 90° PPR simple</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 millimètres	50
	25mm	50
99	<b>Genou 90° avec filetage femelle PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 x 1/2"	10
	20 x 3/4"	10
	25 X 1/2"	10
	25 x 3/4"	10
100	<b>Genou 90° avec filetage mâle PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 x 1/2"	10
	25 X 1/2"	10
	25 x 3/4"	10
101	<b>Genou simple 45° PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 millimètres	10
	25mm	10
102	<b>Bouchon pour tube PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 millimètres	10
	25mm	10
103	<b>Tê Simple PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 millimètres	20
	25mm	20
104	<b>Té réducteur PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	25x20x25	20
105	<b>Té avec filetage femelle au centre PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 x 1/2" x 20	10
	25 x 1/2" x 25	10
106	<b>Union simple PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 millimètres	50
	25mm	50
107	<b>Union Réductrice Simple PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	



Article	Spécifications techniques	Quantité
	25 x 20 mm	20
108	<b>croisement union PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 millimètres	10
	25mm	10
109	<b>Union avec écrou mobile PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 x 1/2"	6
	20 x 3/4"	6
	25 x 3/4"	6
110	<b>Passage Robinet PPR</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	20 millimètres	2
	25mm	2

### Lot 2 : ELECTRICITE

Article	Spécifications techniques	Quantité
	<b>MEUBLES</b>	
1	<b>Table de travail pour l'électricité</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> Table de travail pour Electricité aux dimensions 1800 x 700 x 900 mm Structure en tube d'acier carré 40x40 mm Élévation supérieure avec une hauteur de 400 mm Dessus de la table en bois avec 1800 x 700 x 40 mm Avec verrouillage inférieur	
2	<b>Banc d'étudiant pour laboratoire</b>	30
	<b>Spécifications techniques</b> Structure métallique et tube en acier, avec peinture électrostatique en poudre époxy. Banc réglable avec siégé en MDF verni. Ø350x520/700mm	
3	<b>Table de travail Hexagonal</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions env. 2500 x 2185 x 850 mm Structure métallique en tube Dessus de la table en contreplaqué recouvert de résine phénolique Console centrale électrifiée sur chacun des six côtés Chaque côté de la console électrifiée a : Disjoncteur différentiel tétrapolaire 25 A/30 mA ; 2 prises Schuko monophasées, prise triphasée 16 A 4p+T	
4	<b>Bureau du Professeur</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions env. 1200 x 600 x 750 mm	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Structure métallique en tube d'acier avec peinture électrostatique Structure de blocage en tube rectangulaire, pieds en tube rond Ø 32 mm Dessus de la table en bois aggloméré thermolaminé des deux côtés, avec chants en bois massif ou PVC Avec panneau en avant	
5	<b>Chaise du Professeur</b> <b>Spécifications techniques</b> Dimensions : 400 x 400 x 450 mm Structure métallique en tube d'acier rond Assise et dossier couleur hêtre verni	1
6	<b>Tableau d'écriture à craie</b> <b>Spécifications techniques</b> Tableau blanc en porcelaine verte ou noire nettoyée à sec Avec bac à craie et gomme Avec gomme Mesure environ : 2000 x 1200 mm	1
7	<b>Armoire métallique</b> <b>Spécifications techniques</b> Armoire métallique avec portes battantes	2
	Avec 4 étagères en métal Capacité de charge de chaque étagère > 70 Kg Dimensions : 1000 x 450 x 2000 mm Peinture électrostatique, couleur à définir Couleur grise	
8	<b>Étagère métallique</b> <b>Spécifications techniques</b> Dimensions env. 1000x400x2000mm Structure métallique peinte, couleur grise. Avec blocages Avec 10 étagères Couleur grise	5
	<b>MATERIEL PEDAGOGIQUE</b>	
9	<b>Plaque didactique qui permet aux élèves d'assembler des circuits électriques et électroniques</b> <b>Spécifications techniques</b> Espace d'assemblage des circuits électriques et électroniques avec cosses de 4mm <sup>2</sup> Alimentation 1Ø 230V 50Hz La plaque doit disposer d'alimentations électriques adéquates pour effectuer des pratiques électriques et électroniques telles que: Sorties CC : 0-30 V ; ± 15V ou ± 12 V / 1 A , avec écran d'affichage Sorties CA : jusqu'à 15 V/0,2 A, monophasé, avec écran d'affichage Générateur de fonctions avec fréquence jusqu'à 500 KHz, plage de valeurs de tension jusqu'à 200 Vpp, avec écran d'affichage Système triphasé avec tension composé (17,3 V)	1

Article	Spécifications techniques	Quantité
10	<p><b>Plaque de composants didactiques pour Montages</b></p> <p><b>Spécifications techniques</b>            Ensemble de composants électriques et électroniques            Composant inséré dans une embase garantissant la sécurité des élèves            En cas d'anomalie, il permet le remplacement du composant. <b>Composition:</b>            Jeu de résistances ¼ W avec des valeurs comprises entre 10 et 1 M            VDR / LDR / PTC / NTC            15 condensateurs 50 V avec des capacités comprises entre 100 pF et 1 µF            2 Potentiomètres Linéaires de 1/2W et valeurs ohmiques de 1K et 10K            3 transformateurs simples de 12 VAC            1 Transformateur de Tension d'Ascenseur avec N= 300 et 2 avec N= 900 Bobine fr 100 mH            Transistors NPN (1 BC237 / 2 BC140)            Transistors PNP BC160            Transistor unijonction 2N4870            FET de Canal P BS 250            FET de Canal N 2N 5485            FET de Canal N 2N 5461            DIAC ER900            Thyristor TIC 106            Triac TIC 206            AMPOP</p>	1
	<p>Diode au germanium AA118            Diodes au silicium 1N4007            Diode Zener ZPD 3.3V et 10V            Relais 12V avec contacts fermés et ouverts            Manuel didactique avec des guides pratiques d'expériences en portugais            Les guides pratiques devront couvrir les thèmes des Circuits DC, étude du Courant Alternatif, Circuits AC (RLC) ; Analyse des systèmes triasiques , Introduction à l'électronique analogique            Formation pour les enseignants</p>	
	<b>ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX ET CONSOMMABLES</b>	
11	<b>Boîtes de commutation simples</b> intégrer	60
12	<b>Boîtes à appareils doubles</b> intégrer	60
13	Tube DV 16	60
14	Tube VD 20	60
15	Tube VD 32	15
16	Tube VD 40	15
17	Embouchure pour Tube VD 16	100
18	Embout pour Tube VD 20	100
19	Raccords pour Tube VD 16	50
20	Raccords pour Tube VD 20	50
21	Union pour tube VD 40	30

Article	Spécifications techniques	Quantité
22	Embouchure avec écrou VD 32	8
23	Embouchure avec écrou VD 40	6
24	Colliers Clik pour tube VD 16	100
25	Colliers Clik pour tube VD 20	100
26	Colliers de serrage pour tube VD 32	50
27	Click Clamps pour tube VD 40	50
28	Bornier 2P+T (397/3A)	20
29	Bornier 3P+N+T (397/5)	8
30	Presse-étoupes Pg9	12
31	Presse-étoupes Pg11	12
32	Boîte de jonction avec couvercle 315A	30
33	<b>Interrupteur unipolaire avec miroir</b>	10
	<b>Spécifications techniques</b> Intégré dans la boîte de l'appareil 250V / 10A	
34	<b>Interrupteur de lustre avec miroir</b>	10
	<b>Spécifications techniques</b> Intégré dans la boîte de l'appareil 250V / 10A	
35	<b>Commutateur "va et vient" avec miroir</b>	24
	<b>Spécifications techniques</b> Intégré dans la boîte de l'appareil 250V / 10A	
36	<b>Commutateur double avec miroir</b>	20
	<b>Spécifications techniques</b> Intégré dans la boîte de l'appareil 250V / 10A	
37	<b>Bouton unique NA avec miroir</b>	10
	<b>Spécifications techniques</b> Intégré dans la boîte de l'appareil 250V / 10A	
38	<b>Prise de courant Schuko 2P avec miroir</b>	20
	<b>Spécifications techniques</b> Intégré dans la boîte de l'appareil 250V / 16A	
39	<b>Douille de lampe de douille droite E27</b>	20
	<b>Spécifications techniques</b> Raccordement par borne à vis saillant	
40	<b>Lampes LED</b>	20
	<b>Spécifications techniques</b> E27 3 à 5W	
41	<b>Douille de lampes G5 (type fluorescent)</b>	12

Article	Spécifications techniques	Quantité
42	<b>Tube Fluorescent G5</b>	5
	<b>Spécifications techniques</b> Douille G5 ; T8	
43	<b>Détecteur de mouvement mural</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Angle de détection de 180° Portée env. 10 mètres Régulation de la luminosité 220 / 240 VCA Puissance de charge env. 1000W	
44	<b>Cloches pour circuits de signalisation</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Préférence pour fonctionner à 220 VAC	
45	<b>Disjoncteur unipolaire 10 A</b>	30
	<b>Spécifications techniques</b> courbe C Icc-3KA	
46	<b>Disjoncteur Unipolaire 16 A</b>	15
	<b>Spécifications techniques</b> courbe C Icc-3KA	
47	<b>Interrupteur différentiel 25 A / 300 mA</b>	10
	<b>Spécifications techniques</b> Courant résiduel - 300 mA Courant nominal - 25 mA	
48	<b>Disjoncteur tétrapolaire 16 A</b>	3
	<b>Spécifications techniques</b> courbe C Icc - 4.5KA	
49	<b>Déchargeur de surtension</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> type 2 Bipolaire Pour la protection des Installations Résidentielles et Tertiaires Régimes neutres TT, TN Puissance de coupe 6 KA	
50	<b>Tableau électrique de distribution saillant</b>	8
	<b>Spécifications techniques</b> Avec une rangée de 8 modules Avec porte isolante transparente IP55	
51	<b>Boitier d'entrée électrique P100</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b>	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Boîtier d'entrée P100 équipée de porte-fusible Fourni avec des fusibles 32 A compatibles monophasé	
52	<b>Boîte de compteur monophasée</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Boîte de compteur	
53	<b>Boîte à vis à bois</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> M4 x 200 Boîte de 250 Unités	
54	Boîtier de compereur de terre - borne amovible	<b>2</b>
55	Électrodes en cuivre -1,5 m	<b>2</b>
56	Borne pour électrode de terre	<b>2</b>
57	Conducteur V 1,5 mm2 - Noir	<b>400</b>
58	Conducteur V 1,5 mm2 - marron	<b>200</b>
59	Conducteur V 1,5 mm2- Bleu	<b>400</b>
60	Conducteur V 1,5 mm2 - vert jaune	<b>300</b>
61	Conducteur V 2,5 mm2 - Noir	<b>300</b>
62	Conducteur en V 2,5 mm2 - marron	<b>300</b>
63	Conducteur V 2,5 mm2- gris	<b>300</b>
64	Conducteur V 2,5 mm2 - bleu	<b>200</b>
65	Conducteur V 2,5 mm2- vert/jaune	<b>200</b>
66	Conducteur en V 4 mm2 - noir	<b>100</b>
67	Conducteur V 4 mm2 -bleu	<b>100</b>
68	Conducteur V 4 mm2 - vert/jaune	<b>100</b>
69	Conducteur V 6 mm2 Vert/jaune	<b>50</b>
70	Câble VV pour installations en surface -3x2,5 mm2	<b>100</b>
71	Câble VV pour installations en surface - 3x1,5 mm2	<b>100</b>
72	Câble VV pour installations en surface -2x1,5 mm2	<b>100</b>
73	<b>Ensemble d'équipements de système d'alarme incendie (ensemble composé de composants industriels pour application sur panneau)</b>	<b>1</b>
	<b>Caractéristiques</b>	
	Panneau de contrôle conventionnel avec 2 zones avec deux sorties relais	1
	panneau de boutons	1
	Détecteur optique	1
	Détecteur thermique	1
	Sirène intérieure	1
	Lumière d'urgence	1
74	<b>Ensembles vidéo – Intercom (Nous envisageons une installation collective et proposons un système numérique)</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Système collectif avec quatre postes internes et deux postes externes Doit inclure le mélangeur, le shunt et l'alimentation.	

Article	Spécifications techniques	Quantité
75	<b>Ensemble d'équipements pour Automatismes Electromécaniques disposés sur une platine perforée (La composition est basée sur les matériels du schneider mais ne sert que de référence et peut être d'une autre marque)</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> L'équipement fonctionne avec une tension de 220 V/50Hz	
	<b>Composition minimale :</b>	
	Platine perforée 60x50 cm	1
	Rail DIN 0,5 m	1
	Sectionneur tripolaire, porte-fusible type cartouche 10x38 (32A)	1
	Disjoncteur Unipolaire 1P 6A	1
	Fusibles aM 10x38 8A	20
	Fusibles aM 10x38 10A	20
	<b>Panneau de bouton 5 trous équipée de :</b>	1
	Interrupteur de position avec contact NO	1
	Pressostat vert avec NO	1
	Pressostat rouge NC	2
	<b>Panneau de bouton 3 trous équipée de :</b>	1
Signal vert avec lampe	1	
Signal orange avec lampe	1	
Signal rouge avec lampe	1	
Scarabée	1	
Contacteurs de puissance tripolaires avec 1NO+1NC	3	
Relais Thermique Réglable 4 à 6 A	2	
Contacteurs de commande avec 2NO+2NC	2	
Contacteurs de commande avec 4NA	1	
Bloc supplémentaire avec 1NA+1NF	1	
Bloc supplémentaire avec 2NO+2NF	1	
Minuterie de travail 0,1 à 30 s	1	
Minuter 0.1-30s	1	
Bornes de connexion 4mm pour rail DIN couleur gris ou marron	12	
Bornes de connexion 4 mm pour rail DIN vert/jaune	2	
Borniers de connexion 4 mm pour rail DIN bleu	2	
cache-bornes gris	3	
Ecrous clipsables pour dispositifs de fixation (type AF1EA4)	20	
Vis M4x16	20	
76	<b>Fin du cours de mécanique</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> action directe Tête d'acier en avant Avec contact NA et un NF	
77	<b>Détecteur photoélectrique de proximité</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Structure en plastique Connexion 3 fils atteindre au moins 30 cm	
78	<b>Détecteur photoélectrique à système réflexe</b>	<b>2</b>

Article	Spécifications techniques	Quantité
	<b>Spécifications techniques</b> Structure en plastique Connexion 3 fils Avec Réflecteur Reflex Portée jusqu'à 3m	
79	<b>Variateur de vitesse</b> <b>Spécifications techniques</b> Convertisseur de fréquence pour moteur asynchrone Puissance de sortie 2,2 KW Tension d'alimentation : 3 x 220 VAC Tension de sortie 3x 380 VAC	1
80	<b>Bloc logique programmable</b> <b>Spécifications techniques</b> Système modulaire Avec écran d'affichage Possibilité de programmation sur le bloc ou sur le PC Alimentation 100 - 240 VAC 26 E/S Logiciel de programmation Câble de connexion du bloc PC	2
81	<b>Kit Projecteur Solaire LED 10W</b> <b>Spécifications techniques</b> Campanule industrielle LED Tension d'alimentation 220V / 50Hz IP65 Puissance jusqu'à 100 W	1
82	<b>Moteurs à induction triphasés</b> <b>Spécifications techniques</b> Rotor à cage d'écureuil 1500 tr/min ou 3000 tr/min. Puissance Environ 1,5 KW Tension d'alimentation 230 / 400 VCA IP55 Connexion aux enroulements par bornes à double isolation de 4 mm <sup>2</sup> assis sur des chaussures	1
83	<b>Moteurs à induction monophasés</b> <b>Spécifications techniques</b> rotor à cage d'écureuil 1500 tr/min Puissance Environ 1,1 KW Tension d'alimentation 230 VCA IP55 Connexion aux enroulements par bornes à double isolation de 4 mm <sup>2</sup> assis sur des chaussures	1
	<b>APPAREILS DE MESURE ET DE TEST</b>	



Article	Spécifications techniques	Quantité
84	<b>Oscilloscope numérique</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Bande passante 50 MHz deux canaux LCD TFT couleur 7" Capture jusqu'à 30 000 wfms/s · Mémoire : 24 Mpts Échelle verticale : 1 mV/div jusqu'à 10 V/div Mise à l'échelle horizontale : 2ns/div jusqu'à 50s/div Auto, normal, coup unique Tension d'entrée maximale 300V Impédance d'entrée 1M / 16pF interface USB Alimentation : 100 V à 240 V CA, (45 Hz à 440 Hz) cordons d'alimentation cable USB Manuel d'utilisation en portugais	
85	<b>Générateur de fonctions</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Gamme de fréquence jusqu'à 0,3 à 3 MHz Formes d'onde : sinusoïdale, triangulaire, carrée, en dents de scie Décalage CC variable Avec écran LCD Tension de sortie de 20 Vpp Cape BNC, bananes crocodiles Alimentation 220 / 240 VCA / 50Hz	
86	<b>Alimentation CC simple 0-30 V, 0-3 A avec affichage de la tension actuelle</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Alimentation CC simple 0-30 V, 0-3 A avec écran d'affichage de la tension actuelle Sortie réglable en tension et courant Sortie CC : 0-30 V ; 0-3 A Raccordement par connecteurs type banane 4 mm <sup>2</sup> Écran d'Affichage numérique avec valeurs de tension et de courant	
87	<b>Pinces ampèremétriques</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> Courant max AC/DC (A) - 1000 A Tension AC/DC Max. (V)-750 V ; CA min. (mA) - 100 mA Courant continu max (A) -1000 A Résistance mini (ohm) - 40 ohms Résistance maximale (ohms) - 100 ohms Min. (Hz) - 0,01 Hz Min. (Hz) - 400 Hz	
88	<b>Multimètres numériques</b>	3
	<b>Spécifications techniques</b> CA max. (A) - 10 A	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Résistance maximale (Mohms) - 32 Mohms Min. (Hz) - 50 Hz Max. (Hz) - 500 Hz Courant maximum AC/DC (A) - 10 A Tension AC/DC Max. (V)-1000 V ; Anti choc	
89	<b>Détecteur de tension</b> <b>Spécifications techniques</b> Tension alternative max. (V) - 230 V Fréquence d'utilisation min (Hz) - 0Hz Tension continue max. (V) - 230 V Alimentation 2 piles 1,5 V ; Fréquence d'utilisation max. (Hz) - 60Hz Résistance mini (ohm) - 0 Ohm Résistance maximale (ohm) - 0 Ohm	8
90	<b>Multifonction - Certificateur d'installations électriques</b> <b>Spécifications techniques</b> -Mesure de tension alternative -Test de continuité -Mesure de la résistance d'isolement -Mesure d'impédance de boucle Test RCDs -Test de temps de déclenchement ( T) - Test de résistance à la terre, calculé et mesuré	1
91	<b>Séquenceur de phase (indicateur de rotation)</b> <b>Spécifications techniques</b> Courant d'essai (mA) -1 mA Min. Tension (V) - 40 V Tension max. (V) - 690 V Fréquences min. (Hz) - 15Hz Fréquences min. (Hz) - 400Hz	1
<b>OUTILS</b>		
92	<b>Kit d'outils isolés pour installations électriques</b> <b>Spécifications techniques</b> étui en vinyle Outil isolé VDE 1000 V Ensemble minimum de 12 pièces composé de : 1 - Pince universelle isolée 180 mm 1 -.Pince coupante diagonale isolée 160 mm 1 - Pince semi-ronde isolée 180 mm 1 - Tournevis isolés 2,5x75 ; 4x100 ; 5.5x125mm 2 - Clés Philips isolées Ph1x80 ; Ph2x100mm 1 - Pôles de recherche	8

Article	Spécifications techniques	Quantité
	1 - Mètre Ruban 3mx16mm 1 - Pince à dénuder automatique 0,2 à 6 mm <sup>2</sup> ; 170mm 1 - X-act 180 mm	
93	<b>Marteau à plumes</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> 200g Manche en bois	
94	<b>Fer à souder</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Fer à souder 220V 60W Insérer une panne à souder supplémentaire	
95	<b>Rouleau de soudage</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Rouleau de 250g Rouleau de soudage 60/40	
96	<b>Perceuse à percussion</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Perçage de l'acier Max. 16 mm, perçage béton max. 22 millimètres Puissance absorbée (w) -1100 W Mandrin (mm) 900 tours/min Perceuse de précision Deux vitesses (tr/min)	
97	Ressort pour Tube VD 16	<b>2</b>
98	Ressort pour Tube VD 20	<b>2</b>
99	Ressort tubulaire VD 32	<b>1</b>
100	Ressort tubulaire VD 40	<b>1</b>

### Lot 3 : Soudure-menuiserie métallique

Article	Spécifications techniques	Quantité
	<b>MEUBLES</b>	
1	<b>Table de travail pour la scierie</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Tableau de travail pour la scierie, dimensions 1600 x 800 x 850 mm Structure en Acier tube carré 40x40 x 1,5 mm Avec verrouillage longitudinal Plateau en bois massif, dimensions 1600 x 800 x 40 mm Possibilité à serrer le tour	
2	<b>Bureau du professeur</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions env. 1200 x 600 x 750 mm Structure métallique en tube d'acier avec peinture électrostatique	

Article	Spécifications techniques	Quantité
	Structure de blocage en tube rectangulaire, pieds en tube rond Ø 32 mm Plateau en bois aggloméré thermolaminé des deux côtés, avec chants en bois massif ou PVC Avec panneau en avant	
3	<b>Chaise du professeur</b> <b>Spécifications techniques</b> Dimensions : 400 x 400 x 450 mm Structure métallique en tube d'acier rond Assise et dossier couleur en hêtre verni	1
4	<b>Tableau d'Écriture à craie</b> <b>Spécifications techniques</b> Tableau blanc en porcelaine verte ou noire nettoyée à sec Avec bac à craie et gomme Avec gomme Mesure environ : 2000 x 1200 mm	1
5	<b>Armoire métallique</b> <b>Spécifications techniques</b> Armoire métallique avec portes battantes Avec 4 étagères en métal Capacité de charge de chaque étagère > 70 Kg Dimensions : 1000 x 450 x 2000 mm Peinture électrostatique, couleur à définir Couleur grise	2
6	<b>Étagère métallique</b> <b>Spécifications techniques</b> Dimensions env. 1000x400x2000mm Structure métallique peinte, couleur grise. Avec des blocages Avec 6 étagères Couleur grise	5
7	<b>Table de soudage</b> <b>Spécifications techniques</b> Structure en acier avec support pour pièces à souder Table de formage - avec support en brique réfractaire et cornières Avec zone de grille pour le soudage en profondeur et une autre zone de travail Avec briques réfractaires pour soudures plates Dimensions env. 600 x 600 x 800 mm	5
8	<b>Tour de table de travail avec mâchoires</b> <b>Spécifications techniques</b> Structure forgée en acier ultra résistant Tour de table 125 mm	8
	<b>ÉQUIPEMENTS - MACHINES - OUTILS</b>	
9	<b>Scie à ruban avec bras pivotant</b>	1

Article	Spécifications techniques	Quantité
	<p><b>Spécifications techniques</b>  Tension d'alimentation monophasée : 230 V / 50 Hz  Régulation de la vitesse par variateur de vitesse  Couper 0° à : <math>\phi</math>150 mm (environ) <math>\square</math> 150 x 160 mm (environ)  Coupe 45° à : 105 mm (environ) 105 x 130 mm (environ)  Coupe 60° à : 65 mm (environ) 65 x 65 mm (environ)  Butée réglable pour les coupes en série  Avec pompe de liquide de refroidissement  Scie fixée sur une base en métal  Angle de coupe 0 à 60°</p>	
10	<p><b>Ensemble de ruban de scie</b>  <b>Spécifications techniques</b>  Ensemble de scie à ruban composé de :  Ruban 6ZpZ 10°  Bande 6-10 ZpZ 0°  Bande 10 - 14 ZpZ 0°</p>	2
11	<p><b>Support avec rouleaux MS3</b>  <b>Spécifications techniques</b>  Capacité de charge supérieure ou égale à 400 kg  Longueur des rouleaux supérieure ou égale à 350 mm  Réglage en hauteur (gamme) : 550 / 900mm</p>	1
12	<p><b>Meuleuse de table GZ20D</b>  <b>Spécifications techniques</b>  Meuleuses industrielles construites sur une base robuste  Connexion 400 V / 3 Ph - 50Hz  Moteur env. 750W  dimensions de la meule <math>\phi</math> 200 x 25 mm - Trou <math>\phi</math> 20 mm  Vitesse 2800 tr/min  Dimensions 550 x 290 360 mm  Insérez deux meules pour l'ébauche et la finition</p>	1
13	<p><b>Machine à guillotine, Cintrage , calandre</b>  <b>Spécifications techniques</b>  Machine avec fonction guillotine, cintreuse et calandre  Largeur max env. 700 millimètres  <b>Calandre</b>  Tôle d'acier (S235JR) jusqu'à 1 mm  Acier inoxydable jusqu'à 0,5 mm  Aluminium/Cuivre jusqu'à 1,5 mm  Bronze jusqu'à 1 mm  Or/argent/fer-blanc jusqu'à 1,5 mm  <b>Cintrage</b>  Épaisseur maxi matériau 2,5 mm*  Aluminium/Cuivre jusqu'à 1,5 mm  Tôle d'acier (S235JR) jusqu'à 1 mm  Nombre de segments 7</p>	1

Article	Spécifications techniques	Quantité
	<b>Guillotine</b> Capacité de coupe maximale jusqu'à 1 millimètre  Monté sur châssis : 1185 x 500 x 700 mm (environ)	
14	<b>Guillotine manuelle</b> <b>Spécifications techniques</b> Longueur max. Coupe (environ) : 115 mm Épaisseur max. Plaque (environ) 4 mm Dimensions env. 325 x 120 x 960 mm	1
15	<b>Machine a Percer de table</b> <b>Spécifications techniques</b> Perceuse de table avec contrôle de vitesse variable Avec mandrin sans clé 1- 16 mm Alimentation 230V - 1Ph Moteur 750 W (environ) Performance sur acier / Continu : Ø 16mm Cône d'arbre : CM2 Portée / Course : 152 mm / 80 mm Rotation : 450 - 2500 tr/min Table CXL / Fente T : 243 x 243 mm / 14 mm, 2 diag Dimensions (environ) LxLxH : 397x576x957 mm	1
16	<b>Presse pour perceuse</b> <b>Spécifications techniques</b> Appuyez pour fixer sur la table de la perceuse Mâchoire : Hauteur 28 mm ; Largeur 75 mm ; Espacement 55 mm	1
17	<b>Jeu de forets HSS</b> <b>Spécifications techniques</b> 25 pièces ; 1 - 13 millimètres	1
18	<b>Machine à souder à électrode</b> <b>Spécifications techniques</b> Possibilité l'utilisation d'électrodes d'au moins 1,6 à 3,2 mm Tension d'alimentation 230 V / 50 Hz Intensité de régulation égale ou supérieure à 140 A Comprend : Câble de soudage 2m 16 A avec porte-électrode 300A, câble de masse 2m , 16 mm <sup>2</sup> avec pince	3
19	<b>Machine à souder à inverseur d'électrode</b> <b>Spécifications techniques</b> Capacité à souder TIG DC et Électrode Autoriser le soudage TIG, les électrodes en acier, en acier inoxydable et en aluminium Ø électrode minimale 4 mm Autoriser le réglage de courant maximum supérieur à 160 A en TIG Permet le soudage de matériaux d'une épaisseur minimum de 6 mm d'aluminium et de 8 mm d'acier minimum Tension d'alimentation 230 V / 50 Hz Accessoires inclus : câble de soudage 3 m, 16 mm <sup>2</sup> avec porte-électrode. Câble de masse 3 m 16 mm <sup>2</sup> 200 A avec pince	2

Article	Spécifications techniques	Quantité
20	<b>Électrodes en acier au carbone</b>	
	<b>Spécifications techniques</b>	
	2,00 x 300 mm, boîte de 485 Unités	4
	2,50 x 350 mm, carton de 249 unités	2
	3,25 x 350 mm, carton de 163 unités	2
4,00 x 350 mm, boîte de 108 unités	1	
21	<b>Marteau de soudeur</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Marteau pour soudeur Câble métallique avec 25 cm	
22	<b>Brosse de nettoyage de soudure</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Brosse en acier pour le nettoyage des soudures	
23	<b>Meuleuse d'angle 230 mm</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance env. 2000W Diamètre du disque 230 mm Vitesse (tr/min) 6600 Coupe des matériaux de 50 à 60 mm	
24	<b>Petite meuleuse d'angle</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Diamètre des disques 115 mm Tension d'alimentation 220/240 V / 50Hz Puissance supérieure ou égale à 700 W	
25	<b>Disque à tronçonner 230 mm</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Diamètre du disque 230 mm Pour travailler sur des surfaces métalliques Épaisseur du disque env. 0,8 millimètres	
26	<b>Disque à tronçonner 115 mm</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Diamètre du disque 115 mm Pour travailler sur des surfaces métalliques Épaisseur du disque env. 0,8 millimètres	
27	<b>Disques d'ébauche de 230 mm</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Diamètre du disque 230 mm Pour travailler sur des surfaces métalliques Épaisseur du disque env. 7 millimètres	
28	<b>Disques de meulage de 115 mm</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Diamètre du disque 115 mm Pour travailler sur des surfaces métalliques Épaisseur du disque env. 7 millimètres	

Article	Spécifications techniques	Quantité
29	<b>Percer</b>	2
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance nominale dans la plage de 600W Deux niveaux de vitesse dans la plage de : 3000 tr/min Tension d'alimentation 220/240 V / 50Hz douille de 13 mm	
30	<b>Scie à poinçonner</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Puissance nominale dans la plage de 400W Profondeur de coupe en aluminium 18 mm Profondeur de coupe en tôle d'acier 6 mm Profondeur de coupe dans le bois 8 mm Coups par minute (plage) : 500 / 3000	
31	<b>Jeu de lames de scie sauteuse</b>	1
	<b>Spécifications techniques</b> Jeu de 10 lames pour Métal; aluminium et bois	
32	<b>Scie à métaux simple en fer</b>	12
	<b>Spécifications techniques</b> Pour lame de 300 mm Avec système tendeur sur le vantail	
33	<b>Paquet de 10 lames de scie à métaux</b>	6
	<b>Spécifications techniques</b> Lames HSS Longueur 300mm	
34	<b>Ciseaux à métaux</b>	5
	<b>Spécifications techniques</b> métal coupé Longueur 250 mm Couper l'acier avec une épaisseur (minimum) 1 mm	
35	<b>Ensemble de 12 fichiers</b>	5
	<b>Spécifications techniques</b> Fichiers de 8" de longueur Composition de l'ensemble : Fichiers bâtards : parallèles (x2) ; Demi-canne ; carré; Rond et triangulaire Limes Murça : Parallèle (x2) ; Demi-canne ; carré; Rond et triangulaire	
36	<b>Marteau à enclume ronde et pointe sphérique</b>	5
	<b>Spécifications techniques</b> 340g Longueur environ : 325 mm	
37	<b>Maillet en plastique</b>	4
	<b>Spécifications techniques</b> Pour les matériaux de travail qui ne peuvent pas être endommagés Longueur environ : 350 mm Diamètre boule : 30mm	



Article	Spécifications techniques	Quantité
38	<b>Mètre ruban 3m</b>	<b>15</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Coque extérieure résistante aux chocs Ruban d'acier Précision de classe II	
39	<b>Règle en acier inoxydable de 50 cm</b>	<b>6</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Classe de précision II, métrique, en acier inoxydable, photogravé, traitement antireflet, livré dans une pochette	
40	<b>Règle en acier inoxydable 100 cm</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Classe de précision II, métrique, en acier inoxydable, photogravé, traitement antireflet, livré dans une pochette	
41	<b>Pied à coulisse analogique 150 mm</b>	<b>5</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Métrique, lecture 0,02 mm, jauge de profondeur, acier inoxydable Livré dans une boîte en plastique	
42	<b>"Suta"</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> "Suta" graduée universel Acier inoxydable 120x150m	
43	<b>Traceur</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pointe forgée en métal dur Longueur 150mm Diamètre 3mm	
44	<b>Compas</b>	<b>10</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Longueur 300mm Capacité 580mm	
45	<b>Pince à riveter</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Pour rivets M3 à M8 Longueur env. 250mm	
46	<b>Boîte à rivets POP</b>	<b>1</b>
	<b>Spécifications techniques</b> 5 x 30 mm	
47	<b>Équerre en métal</b>	<b>8</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Équerres simples avec base Épaisseur : 0,7 cm Longueur : 25cm	
48	<b>Rideau pour cabine de soudure</b>	<b>5</b>

Article	Spécifications techniques	Quantité
	<b>Spécifications techniques</b> Dimensions 1300 x 1800 mm Rideau en PVC traité Fourni avec des œillets pour le placement Filtrer le rayonnement (IR+UV)	
49	<b>Niveau en Aluminium 40 cm</b> <b>Spécifications techniques</b> Qualité professionnelle, précision 0,5 mm/m (0,029°), soudure ultrasons, capots antichocs, profilé aluminium rigide	3
50	<b>Pince de serrage universelle</b> <b>Spécifications techniques</b> Manivelle pour une ouverture, une fermeture et un réglage rapides Mâchoires dentées pour une meilleure prise Longueur : 300 mm Plage d'ouverture 40mm	5
51	<b>Masque de soudure</b> <b>Spécifications techniques</b> Protection du cou d'étincelle Suspension réglable avec roulette Verres avec protection UV + IR Dimensions approximatives de l'objectif : 110 x 50 mm	10
52	<b>Lunettes de protection</b> <b>Spécifications techniques</b> Lentilles Polycabomates Protection latérale Ajuster autour de la tête Protection contre les particules d'impact et la poussière	20
53	<b>Poignets pour protection de soudure</b> <b>Spécifications techniques</b> Résistant aux effets de la soudure selon EN ISO 11611 - Vêtements de protection pour le soudage Taille : 40cm	5
54	<b>Gants pour Soudeur</b> <b>Spécifications techniques</b> gant de soudeur taille 10	6
55	<b>Gants de protection mécanique</b> <b>Spécifications techniques</b> résistant à l'abrasion bonne adhérence taille 9	30
56	<b>Angle en L 40 x 40</b> <b>Spécifications techniques</b> Type L avec 40 x 40 x 4 mm	6

Article	Spécifications techniques	Quantité
	barre de 6 mètres	
57	<b>Barre en T</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Barre en T 30 x 4 mm barre de 6 mètres	
58	<b>Barre en U</b>	<b>3</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Barre en U 40 x 35 x 5 mm barre de 6 mètres	
59	<b>Barre d'armature de 10 mm</b>	<b>3</b>
	<b>Spécifications techniques</b> type rond barre de 6 mètres	
60	<b>Plaque de fer plat</b>	<b>4</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Plaque de fer plat aux dimensions environ : 2000 X 1000 X 1,5 mm	
61	<b>Tube en acier rond</b>	<b>2</b>
	<b>Spécifications techniques</b> Tube acier rond 6000 X 16 X 2 mm	

### ATTENTION

L'attributaire du marché devra fournir en même temps que la livraison des fournitures :

- )] les éventuels manuels/guides d'utilisation
- )] les certificats et attestations d'origine des fournitures;

## 6 Formulaires

### 6.1 Fiche d'identification

#### 6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-bo70-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>		
NOM(S) DE FAMILLE <sup>9</sup>		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ                      MM    AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ      PASSEPORT      PERMIS DE CONDUIRE <sup>10</sup> AUTRE <sup>11</sup>		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>12</sup>		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION <sup>13</sup>	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	<b>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</b>	
	<b>NUMÉRO DE TVA</b>	
	<b>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b>	
	<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT</b>	
	VILLE	
	PAYS	
OUI      NON		

<sup>9</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>10</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>11</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>12</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>13</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<b>DATE</b>	<b>SIGNATURE</b>
-------------	------------------

### 6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdf19b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>14</sup></b>				
<b>NOM COMMERCIAL (si différent)</b>				
<b>ABRÉVIATION</b>				
<b>FORME JURIDIQUE</b>				
<b>TYPE</b>	<b>A BUT LUCRATIF</b>			
<b>D'ORGANISATION</b>	<b>SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>ONG<sup>15</sup></b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>16</sup></b>				
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)</b>				
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>		
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>	
<b>NUMÉRO DE TVA</b>				
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>				
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>		
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>			
<b>COURRIEL</b>				
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>			
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>				

<sup>14</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>15</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>16</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### 6.1.3 Entité de droit public<sup>17</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>18</sup></b>			
<b>ABRÉVIATION</b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>19</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
<b>(le cas échéant)</b>			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE OFFICIELLE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

### 6.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

<sup>17</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'estimer en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>18</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>19</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

## 6.2 Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC SEN 1803711 10059, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

### **Lot 1 : Construction civile**

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix totale
<b>MEUBLES</b>				
1	Tableau de travail en bois pour la menuiserie	4		
2	Bureau du professeur	1		
3	Chaise du professeur	1		
4	Tableau d'Écriture à craie	1		
5	Armoire métallique	2		
6	Étagère métallique	4		
	Spécifications techniques			
<b>TOPOGRAPHIE</b>				
7	Station totale ARC 5	1		
8	NIVEAU LASER FENOUIL 190 A avec récepteur, trépied et viseur	1		
9	DISTANTIOMÈTRE DE PONÇAGE AU LASER PD-58N	1		
<b>CONCEPTION</b>				
10	Planche à dessin A4	24		
<b>STRUCTURES</b>				
11	Étai de Maçon	2		
12	Étai de Maçon	4		
13	Étai de Maçon	4		
<b>MACHINES</b>				
14	Bétonnière manuelle	1		
15	Vibreux électrique pour béton	1		
16	Tige de mélange multi-matériaux	2		
17	Scie à table pour une utilisation universelle	1		
	Dimensions 1600 x 600 x 1050 mm			

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix totale
18	Machine de production de briques de ciment	1		
19	Scie circulaire 230V	1		
20	Rabot électrique	1		
<b>OUTILS ÉLECTROPORTATIFS</b>				
21	Scie électrique	1		
22	Scie à poinçonner	2		
23	Lames pour scie à poinçonner	4		
24	Jeu de lames de scie électrique	2		
25	Foret à percussion	2		
26	Foret	2		
27	Meuleuse d'angle 230 mm	2		
28	Petite meuleuse d'angle	2		
29	Coupe céramique électrique	1		
30	Scie à onglet rotative manuelle 550MM	2		
<b>OUTILS MANUELS</b>				
31	Machine de découpe en céramique	2		
32	Spatule de carreleur	2		
33	Spatule de carreleur	2		
34	Truelle à carrelage fin	2		
35	Coupeur de diamant manuel	4		
36	Éponge pour carrelage	3		
37	Pelle carrée avec manche en bois	4		
38	Pelle à bec	6		
39	Truelle de maçon	8		
40	Houe	2		
41	Truelle de nettoyage éponge	4		
42	Truelle de maçon, langue de chat 220MM	10		
43	Pioche en bois 2.5KG	4		
	Poids de la tête 2 kg			
44	Maillet Maçon 1000GR	6		
45	Massette de 3 kg	2		
46	Marteau fait tout BOIS 650GR	6		
47	Maillet en caoutchouc	2		
48	Marteau de Carpentier 450GR	6		
49	Ciseau plat 300 x 25 mm	8		
50	Pointeur 14X250 mm	8		
51	Scie à Bois	4		
52	Rabot manuel 250 mm	6		
53	Jeu de ciseaux			
	Burin avec largeur de lame 10 mm	4		
	Burin avec largeur de lame 14 mm	4		



N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix totale
	Burin avec largeur de lame 20 mm	4		
	Burin avec largeur de lame 24 mm	2		
54	<b>Limes d'une longueur de 200 à 250 mm</b>			
	Forme demi-canne épaisse	6		
	forme plate épaisse	6		
	forme ronde épaisse	6		
55	<b>Couteau en fer 600 mm</b>	2		
56	<b>Ruban métrique de 5 mètres</b>	10		
57	<b>Ruban métrique de 10 mètres</b>	2		
58	<b>Ruban métrique de 50 mètres</b>	2		
59	<b>Spatule Bitumer 12 cm</b>	6		
60	<b>Spatule Bitumer 10 cm</b>	6		
61	<b>Clé serre tubes 60 mm</b>	2		
62	<b>Clé serre tubes 40 mm</b>	2		
63	<b>Clé à molette extensible 150 mm</b>	2		
64	<b>Clé molette extensible 300 mm</b>	2		
65	<b>Casque en polyéthylène (blanc de préférence)</b>	30		
66	<b>Gant mixte cuir/crute</b>	30		
67	<b>Lunettes de sécurité panoramiques anti-buée</b>	12		
<b>PLOMBERIE</b>				
68	<b>Coffret compteur d'eau</b>	2		
69	<b>Compteur d'eau DN 15</b>	2		
70	<b>Compteur d'eau DN 20</b>	2		
71	<b>Vanne à bille FF 3/4 "</b>	2		
72	<b>Scie électrique pour couper les tubes</b>	1		
73	<b>Pince sanitaire</b>	1		
74	<b>Clé Stillson en acier de 10"</b>	2		
75	<b>Clé suédoise Mâchoires plates à 45°</b>	2		
76	<b>Clé cruciforme pour canalisation</b>	1		
77	<b>Clé articulée pour écrous de lavabo</b>	1		
78	<b>Ciseaux à cliquet pour tuyaux en PVC</b>	2		
79	<b>Tarraxa manuel complet 1/2" - 1 1/4"</b>	2		
80	<b>Polyfuseur PPR</b>	2		
81	<b>Tube PVC 90 c/oring</b>	4		
82	<b>Tube PVC 75 c/oring</b>	6		
83	<b>Tube PVC 50 c/oring</b>	6		
84	<b>Fourchette en PVC 75 x 45°</b>	6		
85	<b>Fourchette de réduction PVC 75 x 50</b>	4		
86	<b>Fourchette de réduction PVC 90 x 50</b>	2		
87	<b>Fourchette PVC Double Réduction 90 x 50 x 50</b>	2		
88	<b>Double fourchette PVC 90</b>	2		

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix totale
89	<b>Siphon orientable 90 x 2 x 1</b>	4		
90	<b>Siphon orientable 90 x 1x 1</b>	4		
91	<b>Colle PVC Rigide</b>	2		
92	<b>Tube profilé PPR 20 mm</b>	10		
93	<b>Tube profilé PPR 25 mm</b>	10		
94	<b>Clamp 20 PPR</b>	30		
95	<b>Clamp 25 PPR</b>	30		
96	<b>Manchon femelle PPR</b>			
	20 x 1/2"	20		
	20 x 3/4"	20		
	25 X 1/2"	20		
	25 x 3/4"	20		
97	<b>Manchon mâle PPR</b>			
	25 x 3/4"	20		
	25 x 3/4"	20		
	25 x 3/4"	20		
98	<b>Genou à 90° PPR simple</b>			
	20 millimètres	50		
	25mm	50		
99	<b>Genou 90° avec filetage femelle PPR</b>			
	20 x 1/2"	10		
	20 x 3/4"	10		
	25 X 1/2"	10		
	25 x 3/4"	10		
100	<b>Genou 90° avec filetage mâle PPR</b>			
	20 x 1/2"	10		
	25 X 1/2"	10		
	25 x 3/4"	10		
101	<b>Genou simple 45° PPR</b>			
	20 millimètres	10		
	25mm	10		
102	<b>Bouchon pour tube PPR</b>			
	20 millimètres	10		
	25mm	10		
103	<b>Tê Simple PPR</b>			

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix totale
	20 millimètres	20		
	25mm	20		
104	<b>Té réducteur PPR</b>			
	25x20x25	20		
105	<b>Té avec filetage femelle au centre PPR</b>			
	20 x 1/2" x 20	10		
	25 x 1/2" x 25	10		
106	<b>Union simple PPR</b>			
	20 millimètres	50		
	25mm	50		
107	<b>Union Réductrice Simple PPR</b>			
	25 x 20 mm	20		
108	<b>Croisement union PPR</b>			
	20 millimètres	10		
	25mm	10		
109	<b>Union avec écrou mobile PPR</b>			
	20 x 1/2"	6		
	20 x 3/4"	6		
	25 x 3/4"	6		
110	<b>Passage Robinet PPR</b>			
	20 millimètres	2		
	25mm	2		
<b>TOTAL HTVA</b>			<b>EURO</b>	

**Lot 2 : Electricité**

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
	<b>MEUBLES</b>			
1	<b>Table de travail pour l'électricité</b>	<b>4</b>		
2	<b>Banc d'étudiant pour laboratoire</b>	<b>30</b>		
3	<b>Table de travail Hexagonal</b>	<b>1</b>		
4	<b>Bureau du Professeur</b>	<b>1</b>		
5	<b>Chaise du Professeur</b>	<b>1</b>		
6	<b>Tableau d'écriture à craie</b>	<b>1</b>		
7	<b>Armoire métallique</b>	<b>2</b>		
8	<b>Étagère métallique</b>	<b>5</b>		
	<b>MATERIEL PEDAGOGIQUE</b>			
9	<b>Plaque didactique qui permet aux élèves d'assembler des circuits électriques et électroniques</b>	<b>1</b>		
10	<b>Plaque de composants didactiques pour Montages</b>	<b>1</b>		
	<b>ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX ET CONSOMMABLES</b>			
11	<b>Boîtes de commutation simples intégrer</b>	<b>60</b>		
12	<b>Boîtes à appareils doubles intégrer</b>	<b>60</b>		
13	Tube DV 16	<b>60</b>		
14	Tube VD 20	<b>60</b>		
15	Tube VD 32	<b>15</b>		
16	Tube VD 40	<b>15</b>		
17	Embouchure pour Tube VD 16	<b>100</b>		
18	Embout pour Tube VD 20	<b>100</b>		
19	Raccords pour Tube VD 16	<b>50</b>		
20	Raccords pour Tube VD 20	<b>50</b>		
21	Union pour tube VD 40	<b>30</b>		
22	Embouchure avec écrou VD 32	<b>8</b>		
23	Embouchure avec écrou VD 40	<b>6</b>		
24	Colliers Clik pour tube VD 16	<b>100</b>		
25	Colliers Clik pour tube VD 20	<b>100</b>		
26	Colliers de serrage pour tube VD 32	<b>50</b>		
27	Click Clamps pour tube VD 40	<b>50</b>		
28	Bornier 2P+T (397/3A)	<b>20</b>		
29	Bornier 3P+N+T (397/5)	<b>8</b>		
30	Presse-étoupes Pg9	<b>12</b>		

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
31	Presse-étoupes Pg11	12		
32	Boîte de jonction avec couvercle 315A	30		
33	<b>Interrupteur unipolaire avec miroir</b>	10		
34	<b>Interrupteur de lustre avec miroir</b>	10		
35	<b>Commutateur "va et vient" avec miroir</b>	24		
36	<b>Commutateur double avec miroir</b>	20		
37	<b>Bouton unique NA avec miroir</b>	10		
38	<b>Prise de courant Schuko 2P avec miroir</b>	20		
39	<b>Douille de lampe de douille droite E27</b>	20		
40	<b>Lampes LED</b>	20		
41	<b>Douille de lampes G5 (type fluorescent)</b>	12		
42	<b>Tube Fluorescent G5</b>	5		
43	<b>Détecteur de mouvement mural</b>	2		
44	<b>Cloches pour circuits de signalisation</b>	2		
45	<b>Disjoncteur unipolaire 10 A</b>	30		
46	<b>Disjoncteur Unipolaire 16 A</b>	15		
47	<b>Interrupteur différentiel 25 A / 300 mA</b>	10		
48	<b>Disjoncteur tétrapolaire 16 A</b>	3		
49	<b>Déchargeur de surtension</b>	1		
50	<b>Tableau électrique de distribution saillant</b>	8		
51	<b>Boîtier d'entrée électrique P100</b>	2		
52	<b>Boîte de compteur monophasée</b>	2		
53	<b>Boîte à vis à bois</b>	2		
54	Boîtier de compeure de terre - borne amovible	2		
55	Électrodes en cuivre -1,5 m	2		
56	Borne pour électrode de terre	2		
57	Conducteur V 1,5 mm2 - Noir	400		
58	Conducteur V 1,5 mm2 - marron	200		
59	Conducteur V 1,5 mm2- Bleu	400		
60	Conducteur V 1,5 mm2 - vert jaune	300		
61	Conducteur V 2,5 mm2 - Noir	300		
62	Conducteur en V 2,5 mm2 - marron	300		
63	Conducteur V 2,5 mm2- gris	300		
64	Conducteur V 2,5 mm2 - bleu	200		
65	Conducteur V 2,5 mm2- vert/jaune	200		
66	Conducteur en V 4 mm2 - noir	100		
67	Conducteur V 4 mm2 -bleu	100		
68	Conducteur V 4 mm2 - vert/jaune	100		
69	Conducteur V 6 mm2 Vert/jaune	50		
70	Câble VV pour installations en surface -3x2,5 mm2	100		

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
71	Câble VV pour installations en surface - 3x1,5 mm2	100		
72	Câble VV pour installations en surface -2x1,5 mm2	100		
73	<b>Ensemble d'équipements de système d'alarme incendie (ensemble composé de composants industriels pour application sur panneau)</b>	1		
74	<b>Ensembles vidéo – Intercom (Nous envisageons une installation collective et proposons un système numérique)</b>	1		
75	<b>Ensemble d'équipements pour Automatismes Electromécaniques disposés sur une platine perforée (La composition est basée sur les matériels du schneider mais ne sert que de référence et peut être d'une autre marque)</b>	6		
	<b>Panneau de bouton 3 trous équipée de :</b>	1		
	Signal vert avec lampe	1		
	Signal orange avec lampe	1		
	Signal rouge avec lampe	1		
	Scarabée	1		
	Contacteurs de puissance tripolaires avec 1NO+1NC	3		
	Relais Thermique Réglable 4 à 6 A	2		
	Contacteurs de commande avec 2NO+2NC	2		
	Contacteurs de commande avec 4NA	1		
	Bloc supplémentaire avec 1NA+1NF	1		
	Bloc supplémentaire avec 2NO+2NF	1		
	Minuterie de travail 0,1 à 30 s	1		
	Minuter 0.1-30s	1		
	Bornes de connexion 4mm pour rail DIN couleur gris ou marron	12		
	Bornes de connexion 4 mm pour rail DIN vert/jaune	2		
	Borniers de connexion 4 mm pour rail DIN bleu	2		
	Cache-bornes gris	3		
	Ecrous clipsables pour dispositifs de fixation (type AF1EA4)	20		
	Vis M4x16	20		
76	<b>Fin du cours de mécanique</b>	2		
77	<b>Détecteur photoélectrique de proximité</b>	2		
78	<b>Détecteur photoélectrique à système réflexe</b>	2		
79	<b>Variateur de vitesse</b>	1		
80	<b>Bloc logique programmable</b>	2		
81	<b>Kit Projecteur Solaire LED 10W</b>	1		
82	<b>Moteurs à induction triphasés</b>	1		
83	<b>Moteurs à induction monophasés</b>	1		
	<b>APPAREILS DE MESURE ET DE TEST</b>			
84	<b>Oscilloscope numérique</b>	1		
85	<b>Générateur de fonctions</b>	1		

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
86	Alimentation CC simple 0-30 V, 0-3 A avec affichage de la tension actuelle	1		
87	Pinces ampèremétriques	4		
88	Multimètres numériques	3		
89	Détecteur de tension	8		
90	Multifonction - Certicateur d'installations électriques	1		
91	Séquenceur de phase (indicateur de rotation)	1		
	<b>OUTILS</b>			
92	Kit d'outils isolés pour installations électriques	8		
93	Marteau à plumes	4		
94	Fer à souder	2		
95	Rouleau de soudage	2		
96	Perceuse à percussion	1		
97	Ressort pour Tube VD 16	2		
98	Ressort pour Tube VD 20	2		
99	Ressort tubulaire VD 32	1		
100	Ressort tubulaire VD 40	1		
<b>TOTAL HTVA</b>			<b>EURO</b>	

### Lot 3 : Soudure-menuiserie métallique

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix total
	<b>MEUBLES</b>			
1	Table de travail pour la scierie	4		
2	Bureau du professeur	1		
3	Chaise du professeur	1		
4	Tableau d'Écriture à craie	1		
5	Armoire métallique	2		
6	Étagère métallique	5		
7	Table de soudage	5		
8	Tour de table de travail avec mâchoires	8		
	<b>ÉQUIPEMENTS - MACHINES - OUTILS</b>			
9	Scie à ruban avec bras pivotant	1		
10	Ensemble de ruban de scie	2		
11	Support avec rouleaux MS3	1		
12	Meuleuse de table GZ20D	1		

N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix total
13	<b>Machine à guillotine, Cintrage , calandre</b>	1		
14	<b>Guillotine manuelle</b>	1		
	Longueur max. Coupe (environ) : 115 mm Épaisseur max. Plaque (environ) 4 mm Dimensions env. 325 x 120 x 960 mm			
15	<b>Machine a Percer de table</b>	1		
16	<b>Presse pour perceuse</b>	1		
17	<b>Jeu de forets HSS</b>	1		
18	<b>Machine à souder à électrode</b>	3		
19	<b>Machine à souder à inverseur d'électrode</b>	2		
20	<b>Électrodes en acier au carbone</b>			
21	<b>Marteau de soudeur</b>	6		
22	<b>Brosse de nettoyage de soudure</b>	6		
23	<b>Meuleuse d'angle 230 mm</b>	2		
24	<b>Petite meuleuse d'angle</b>	2		
25	<b>Disque à tronçonner 230 mm</b>	10		
26	<b>Disque à tronçonner 115 mm</b>	10		
27	<b>Disques d'ébauche de 230 mm</b>	10		
28	<b>Disques de meulage de 115 mm</b>	10		
29	<b>Percer</b>	2		
30	<b>Scie à poinçonner</b>	1		
31	<b>Jeu de lames de scie sauteuse</b>	1		
32	<b>Scie à métaux simple en fer</b>	12		
33	<b>Paquet de 10 lames de scie à métaux</b>	6		
34	<b>Ciseaux à métaux</b>	5		
35	<b>Ensemble de 12 fichiers</b>	5		
36	<b>Marteau à enclume ronde et pointe sphérique</b>	5		
37	<b>Maillet en plastique</b>	4		
38	<b>Mètre ruban 3m</b>	15		
39	<b>Règle en acier inoxydable de 50 cm</b>	6		
40	<b>Règle en acier inoxydable 100 cm</b>	4		
41	<b>Pied à coulisse analogique 150 mm</b>	5		
42	<b>"Suta"</b>	2		
43	<b>Traceur</b>	10		
44	<b>Compas</b>	10		
45	<b>Pince à riveter</b>	2		
46	<b>Boîte à rivets POP</b>	1		
47	<b>Équerre en métal</b>	8		
48	<b>Rideau pour cabine de soudure</b>	5		
49	<b>Niveau en Aluminium 40 cm</b>	3		



N°	Item	Quantité	Prix unitaire	Prix total
50	<b>Pince de serrage universelle</b>	<b>5</b>		
51	<b>Masque de soudure</b>	<b>10</b>		
52	<b>Lunettes de protection</b>	<b>20</b>		
53	<b>Poignets pour protection de soudure</b>	<b>5</b>		
54	<b>Gants pour Soudeur</b>	<b>6</b>		
55	<b>Gants de protection mécanique</b>	<b>30</b>		
56	<b>Angle en L 40 x 40</b>	<b>6</b>		
57	<b>Barre en T</b>	<b>4</b>		
58	<b>Barre en U</b>	<b>3</b>		
59	<b>Barre d'armature de 10 mm</b>	<b>3</b>		
60	<b>Plaque de fer plat</b>	<b>4</b>		
61	<b>Tube en acier rond</b>	<b>2</b>		
<b>TOTAL HTVA</b>			<b>EURO</b>	

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre.

Pourcentage TVA : ...N/A.....%.

En cas d'approbation de la présente offre pour un/plusieurs lots, le cautionnement correspondant sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés au point 6. 7 du CSC, dûment signés, sont joints à l'offre.

En annexe ....., le soumissionnaire joint à son offre .....

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

### 6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une organisation criminelle ;
  - 2° corruption ;
  - 3° fraude ;
  - 4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
  - 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
  - 6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains.
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.
  - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante ;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

## 6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- J Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- J Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- J Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- J Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- J Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

## 6.5 Dossier de sélection – capacité économique

Capacité économique et financière – voir art. 67 de l’A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours d’un des cinq derniers exercices un chiffre d’affaires total au moins égal à 1,5 fois le montant de son offre en EURO</p> <p>Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d’affaires total réalisé pendant les cinq derniers exercices, à moins que le chiffre d’affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s’agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d’affaires total réalisé, a été complétée).</p>	<p>Voir annexe ... ou [pièce justificative à joindre]</p>
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d’autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d’application :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>)] Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d’autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu’il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l’engagement de ces entités à cet effet.</li><li>)] Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l’opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s’il existe des motifs d’exclusion dans leur chef.</li><li>)] Lorsqu’un opérateur économique a recours aux capacités d’autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l’opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l’exécution du marché</li></ul> <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d’autres entités.</p>	

## 6.6 Dossier de sélection – aptitude technique

Aptitude technique : voir art. 68 de l’A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit disposer des <b>références suivantes</b> de livraisons, qui ont été effectuées au cours des cinq dernières années :</p> <p><u>3 références de fournitures similaires au cours des cinq dernières années</u> Les références sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l’autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l’acheteur ou à défaut par une simple déclaration du fournisseur.</p>	<p>Voir annexe ... ou [pièce justificative à joindre]</p>
<p>L’indication de la part du marché que le fournisseur a éventuellement l’intention de <b>sous-traiter</b>.</p>	<p>Voir annexe ... ou [pièce justificative à joindre]</p>
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d’autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d’application :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d’autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur <u>la preuve</u> qu’il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant <u>l’engagement de ces entités à cet effet</u>.</li> <li>) Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l’opérateur économique entend avoir recours <u>remplissent les critères de sélection</u> et s’il existe des <u>motifs d’exclusion</u> dans leur chef.</li> </ul> <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d’autres entités.</p>	<p>Voir annexe ... ou [pièce justificative à joindre]</p>

## 6.7 SIGNALÉTIQUE FINANCIER

(à remplir exhaustivement)

### DONNEES DU TITULAIRE DU COMPTE

TITULAIRE DU COMPTE (1)			
ADRESSE			
VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE FIXE		MOBILE	
E - MAIL			

### COORDONNEES BANCAIRES

INTITULE DU COMPTE			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE (2)			
IBAN			
CODE BIC/SWIFT			

CACHET BANQUE + SIGNATURE DU REPRESENTANT DE LA BANQUE

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

#### Remarques importantes :

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent fourni par la banque.

## 6.8 Documents à remettre – liste exhaustive

L'offre est composée des éléments suivants :

1. Identification du soumissionnaire et annexes : Le formulaire d'identification (formulaire 6.1) ;
2. Bordereau des prix et Formulaire d'offre de prix (article 6.2)
3. Documents exigés relatifs aux motifs d'exclusion : La déclaration d'intégrité (article 6.3) ; Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne se trouve dans aucun des cas visés à aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017 6.4) ;
4. Dossier de sélection – capacité économique
5. Dossier de sélection – aptitude technique
6. Signalétique financier